

POINT NÉGO

JOURNAL SYNDICAL POUR
LA NÉGOCIATION NATIONALE

Vol. 3, n° 4 | Avril 2020

CE N'EST PAS QU'UNE PAUSE

Le 13 mars dernier, le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire en raison de la pandémie de la COVID-19. De plus, sur recommandation de la Direction de la santé publique, le premier ministre François Legault a aussi décidé de procéder à la fermeture de toutes les écoles et de tous les centres sur l'ensemble du territoire québécois. Depuis, les enseignantes et enseignants ont posé de nombreux gestes de solidarité, et continuent de le faire, que ce soit auprès de leurs proches, de leurs voisins ou d'organismes d'entraide. La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) continue d'assumer ses responsabilités, notamment en soutenant les affiliés dans le cadre de la crise qui secoue le quotidien de l'ensemble de la population. Par ailleurs, cette crise, bien qu'elle soit inédite, n'a pas pour effet de nous dégager de notre obligation de négocier le contrat de travail des enseignantes et des enseignants, arrivé à échéance le 31 mars.

Une crise qui ne doit pas faire oublier les difficultés vécues par les profs

C'est pourquoi le 20 mars dernier, à la suite d'échanges avec les présidences de ses organisations affiliées, la FAE a accepté l'invitation faite par le gouvernement du Québec d'entreprendre, pour une durée de quatre (4) semaines, une phase exploratoire de négociation. Cette phase exploratoire a débuté le 24 mars et doit permettre d'aborder, entre autres, les enjeux liés à l'échelle salariale en plus d'identifier des solutions concrètes aux difficultés que vivent les enseignantes et enseignants de l'école publique dans l'exercice de leur travail auprès des élèves, jeunes et adultes.

Parallèlement à cette annonce, des vérifications ont été faites afin de permettre la tenue virtuelle des instances qui sont appelées à contribuer à la négociation nationale, et ce, dans le but de s'assurer que celles-ci interviennent aussi efficacement que possible dans le processus de négociation. Nous avons eu l'occasion de tester cette nouvelle manière de faire puisque le Conseil de négociation (CN) s'est réuni le 25 mars. En tenant compte de l'état des discussions avec les représentantes et représentants patronaux, d'autres réunions du CN ou du Conseil fédératif de négociation (CFN) pourraient être convoquées. De toute manière et dans le respect du Code du travail et des statuts, si le CFN constatait qu'une entente de principe pouvait être soumise aux enseignantes et enseignants, ceux-ci devraient se prononcer, au scrutin secret et lors d'assemblées générales, pour l'accepter ou la rejeter, le cas échéant.

Depuis le début de cette phase exploratoire, huit (8) rencontres se sont tenues et les discussions menées le sont dans le respect des mandats confiés par les instances, qui traduisent les besoins exprimés par les enseignantes et enseignants dans le cadre des assemblées générales et les mandats qui ont été confiés par les instances de négociation.

Une crise qui ne peut justifier un coup de force de la part du gouvernement

Le 28 mars, la FAE a toutefois dû prévenir le premier ministre François Legault et le président du Conseil du trésor Christian Dubé qu'ils ne pouvaient profiter de la crise sanitaire provoquée par la pandémie de la COVID-19 pour tenter un coup de force. Pour la FAE, il était important de rappeler que cette phase exploratoire doit permettre d'identifier des solutions concrètes aux nombreuses difficultés vécues par le personnel enseignant et de contribuer concrètement à la revalorisation de la profession enseignante, notamment en reconnaissant le travail que les profs effectuent auprès des élèves jeunes et adultes. Toutes et tous conviennent qu'au sortir de cette crise sans précédent, lorsque la situation se rétablira, ces difficultés continueront d'exister dans les écoles et les centres. Qui plus est, de nombreux élèves vivront encore les effets de la crise et les profs, comme à leur habitude, seront là pour les soutenir.

La FAE, une organisation démocratique au service des profs et de la négociation

Comme vous, nous savons que la crise sanitaire qui sévit mobilise d'importantes ressources. Les gestes qui sont posés par les profs et par tant d'autres témoignent aussi de la solidarité dont est capable l'ensemble de la population québécoise. Chacune et chacun d'entre nous vivons les effets de cette crise qui chamboule nos habitudes et nos façons de faire. Une constante demeure cependant : la FAE continuera de respecter les règles fondamentales de la démocratie syndicale, en s'assurant que les membres qu'elle représente et les instances qui la gouvernent, comme prévu dans ses statuts et règlements, exercent pleinement leurs droits et leurs rôles.

POUR LIRE LES PROPOSITIONS PATRONALES DÉPOSÉES
LE 17 DÉCEMBRE 2019 AUX TABLES INTERSECTORIELLE ET
INTERSECTORIELLE AINSI QUE TOUS LES DOCUMENTS
RELATIFS À LA NÉGOCIATION 2020, VISITEZ :



Nouslesprofs.quebec



/lafae.qc.ca



@la.fae



@la_FAE